

Retraites : 3 avril 2003, grève et manifestations unitaires

DOSSIER CAPEPS



**Éducation : après le 18,
débatte de la poursuite de l'action**

Le N° 12
est sorti !

Contre Pied
EPS
SPORTS
CULTURES



- Le sport scolaire
un sport alternatif ?**
- Pour un sport rebelle
 - Une expérience originale
 - Pratiquer, responsabiliser, innover
 - Points de vue sur les évolutions actuelles

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)
du n° 12 de Contre pied :
**Le sport scolaire :
un sport alternatif ?** } X 12 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Et pendant ce temps-là

EADS : le géant européen de l'Aéronautique et de l'Espace vient d'annoncer la suppression de 1 700 emplois d'ici 2005.

Dockers : un projet de directive européenne vise à libéraliser les services portuaires, permettant aux armateurs de faire appel au personnel de leur choix. Les dockers de l'ensemble des ports de l'Union Européenne ont fait grève les 11 et 12 mars et manifesté à strasbourg.

Eau : le 16 mars, ouverture à Kioto du 3^e forum mondial de l'eau. L'enjeu principal : sa gestion publique ou privée. Le droit à l'eau va-t-il être considéré comme un bien public mondial et inscrit dans les droits élémentaires de tout être humain ?

José Bové : le syndicat national des industriels de la nutrition animale a perdu le procès en diffamation qu'il avait intenté contre le leader de la Confédération Paysanne.

Retraite : le gouvernement a repoussé la proposition déposée par le PCF de départ en retraite à taux plein, avant 60 ans, pour les travailleurs ayant 40 annuités.

Femmes : le 8 mars, une grande manifestation à Paris a clôturé la marche des femmes des cités, commencée le 1^{er} février. Organisations syndicales, politiques et antiracistes se sont jointes aux associations féministes.

Non aux « Masters de l'économie »

Pour la 4^e année consécutive, le Crédit Industriel et Commercial relance son jeu « les Masters de l'économie » en direction des jeunes dans les établissements scolaires.

Ce jeu outre l'introduction d'une entreprise bancaire dans l'école, banalise la logique de la spéculation boursière auprès des jeunes.

Le SNEP considère que l'école laïque doit former des citoyens responsables et solidaires et non des consommateurs boursicotiers.

Nous appelons les collègues à ne pas soutenir cette opération et à intervenir contre sa mise en place dans les établissements.

Serge CHABROL

Retraites et CREPS

Des collègues sollicitent le SNEP sur la question de la prise en compte des années de CREPS.

Dès 1997 le SNEP est intervenu auprès du Premier Ministre, Ministre de l'Education Nationale, Députés, Sénateurs, a sollicité les collègues (pétition, questionnaire).

Un modèle de lettre, pour intervention auprès du gouvernement et

des députés est disponible sur le site du SNEP (<http://www.snepfsu.net>) et peut être adressé aux collègues qui le demandent au SNEP National (avec enveloppe timbrée pour la réponse).

Pour que le SNEP intervienne de manière efficace il est nécessaire que vous nous envoyiez le double de vos courriers.

Dopage

Soixante-dix Etats, deux organisations et trente-six fédérations olympiques ont formalisé à Copenhague le principe d'une lutte antidopage planétaire.

Cet événement positif n'est pas sans contradictions et des divergences s'expriment déjà. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.



édito

Développer les luttes

Le gouvernement a mis plusieurs fers au feu : la décentralisation, la sécurité, les retraites, l'école pour la fin mars, la protection sociale pour l'automne. L'année 2003 devait être celle de l'action du gouvernement, elle l'est ! Le Président de la république entendait marquer du sceau de ses engagements cette première année ; elle le sera.

Elle doit être surtout celle de l'action syndicale, sur chacun des fronts au risque que le gouvernement ne rattrape sur l'un ce qu'il pourrait perdre sur tel autre !

Les déclarations se multiplient aboutissant à autant d'exaspérations des personnels : visiblement, les fonctionnaires sont les premières cibles visées, même si, à tour de rôle, les ministres multiplient les déclarations apaisantes. Pourtant, c'est bien leur retraite que le gouvernement veut aligner, dans un premier temps à 40 ans ; c'est bien l'emploi qu'il décentralise et réduit en supprimant des milliers de postes ; c'est bien leur salaire qu'il entend durablement bloquer. Les signes sont donc évidents : dans l'approche libérale, les services publics sont un coût qu'il faut comprimer ! 4 milliards d'euro viennent d'être gelés et la moitié de ces crédits définitivement supprimés. Tous les services publics vont souffrir car leurs missions seront moins bien remplies et les personnels mis dans des conditions de travail plus difficiles avec des carrières insatisfaisantes. Le budget 2003 a été monté par une astuce ; élaboré sur une perspective de croissance irréaliste, cela a permis de faire passer les engagements de Chirac sur la baisse des impôts ; aujourd'hui, au nom du réalisme, les réajustements portent essentiellement sur les dépenses publiques !

Dans l'immédiat, la riposte s'organise ; elle doit éviter que la résignation ne s'installe chez les personnels et les aider à penser que d'autres choix sont possibles. L'action unitaire, qui est notre grand souci, doit rassurer sur les capacités de réaction.

Sur l'éducation, le front unitaire résiste et a permis de limiter les dégâts sur les recrutements ; sur les MI/SE ou la décentralisation de personnels, le gouvernement s'entête. Il faut poursuivre la lutte.

Sur les retraites, un large front s'est constitué aux niveaux confédéral et des fédérations de fonctionnaires. Le 3 avril devra être une grande journée de manifestations et de grève. Déjà, les médias en ont fait le premier et sérieux grand rendez-vous de Fillon. Il va falloir multiplier les débats avec les collègues tant nos propositions ne sont pas encore gagnées auprès de tous. Trop de doutes subsistent qu'il va falloir rapidement lever.

Sur la scène internationale, à l'instant où nous écrivons, la question de la guerre est une question d'heure. On sait qu'elle risque d'embraser durablement le monde. La position de la France a été une position de sagesse. Le crédit que s'est gagné Chirac ne doit pas être converti en soutien à sa politique intérieure. Celle-ci se traduit par des régressions qu'il faut combattre.

Le 3 avril : un grand rendez-vous !

**Jean Lafontan, Secrétaire Général
le 17 mars 2003**

BAC-EPS
Signez
la Carte-pétition
au ministre
supplément BAC du n° 685

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là p. 2
- Divers. p. 2
- Pétition Bac p. 3
- Edito p. 3
- Salaires p. 4
- Décentralisation p. 4
- Retraites p. 5
- Mutations. p. 6
- Pétition Bac. p. 8
- Corps en voie d'extinction p. 6
- IUFM. p. 6
- Dossier CAPEPS. p. 7-10
- Bac p. 11
- Santé p. 11
- Circulaire de rentrée p. 12
- IDD p. 12
- Ministère des Sports p. 13
- Tribune libre. p. 14
- Equipements p. 14
- Site syndiqués. p. 15
- B. Hanse. p. 15

Salaires

Le Ministre de la Fonction Publique a annoncé qu'il n'ouvrirait pas le dossier des salaires avant d'avoir clôturé celui sur les retraites.

Il recevra cependant l'ensemble des fédérations en bilatérales les 11 et 12 mars pour discuter de l'ensemble des dossiers fonction publique : retraites, salaires, décentralisation.

Sans commentaires : Les fonctionnaires sont bien dans le collimateur

Ramener les déficits sous la barre des 3 % du PIB en 2004, c'est ce que vient de décider Francis Mer, suite aux injonctions de Bruxelles.

Compte tenu du ralentissement de la conjoncture économique, le Ministre est en difficulté d'autant plus qu'il avait annoncé une poursuite de baisse des impôts. Alors, il faut bien se pencher sur une réduction des dépenses publiques. Après les 4 milliards d'euros de crédits gelés en janvier, d'autres annulations sont en perspective.

Mais de nouveau, les mêmes voix s'élèvent pour demander une diminution sensible du nombre de fonctionnaires. Le Ministre de l'économie Francis Mer a déclaré sur RTL « Nous avons commencé dès l'année dernière à baisser les effectifs de la fonction publique et nous continuerons sans problème particulier ».

Par ailleurs, M.Arthuis, Président de la Commission des Finances du Sénat a ciblé sur une baisse de recrutement des enseignants.

« Ce ne serait pas un drame si on reportait de quelques trimestres les recrutements prévus » dans la fonction publique, ou qu'on ne remplace pas tous les départs en retraite notamment dans l'Education Nationale : « depuis une décennie les effectifs d'enfants scolarisés sont en baisse alors que les effectifs d'enseignants n'ont cessé de progresser ».

Edouard Balladur à son tour sur Europe 1 a affirmé « Il faut réduire les effectifs de la Fonction Publique, qui n'ont cessé d'augmenter depuis vingt-cinq ans ».

Décentralisation

J.P. Raffarin a présenté le 28 février les mesures de transferts de compétences et les expérimentations proposées.

Ces conclusions interviennent après 4 mois d'assises qui se sont révélées plus un simulacre de concertation qu'un véritable débat démocratique de fond sur les enjeux de la décentralisation et leurs conséquences sur le devenir des services publics.

Les mesures proposées vont modifier profondément le champ des missions des services publics et conduire à un affaiblissement de l'unité du service public d'éducation, à un renforcement des inégalités territoriales, mais aussi à des risques évidents de privatisations.

C'est ainsi que Xavier Darcos vient de déclarer dans l'émission « Face aux chrétiens » et dans le journal la Croix : « Que le département ou la région puisse faire appel à des médecins libéraux pour les visites médicales ou des entreprises privées pour la restauration scolaire ne me choque pas. Je suis Ministre des élèves de l'enseignement scolaire et non Ministre des structures ».

Ses propos sont clairs et sans ambiguïté.

Les mesures de décentralisation ne relèvent pas d'une réorganisation institutionnelle mais reflètent un véritable projet de société qui ne vise pas comme le prétend Raffarin à « rendre un meilleur service aux usagers » mais au contraire à remettre en cause l'unité du service public, à casser les solidarités, à réduire les effectifs de la fonction publique et à diminuer les dépenses publiques.

Dans le champ de l'Education Nationale

● Personnels

Ce sont plus de 100 000 personnes qui vont être transférées aux collectivités territoriales : assistantes sociales, conseillers d'éducation, médecins scolaires et les personnels chargés de l'entretien et de la restauration scolaire.

Pourtant aujourd'hui, la réussite des jeunes, la qualité de l'éducation dépendent pour une grande part de l'existence dans les établissements d'équipes pluridisciplinaires dans le respect des missions et des champs de chacun.

● Formation professionnelle

« Parce qu'il s'agit de préparer l'avenir, parce que la région connaît le tissu économique local et les débouchés existants sur le marché de l'emploi, le conseil régional arrêtera, de concert avec le recteur, la carte des formations professionnelles (jusqu'au niveau bac+3)

De même, les régions prendront en charge l'orientation des jeunes et l'information sur les métiers ».

Le transfert aux régions des compétences en matière professionnelle et d'orientation ne peut conduire qu'à une vision utilitariste des formations professionnelles au nom de l'adaptation au terrain économique local.

Il est en contradiction avec la nécessaire élévation des qualifications de l'ensemble des jeunes à travers les différentes voies et une égale offre d'emploi sur tout le territoire.

● Autonomie des universités

« Un projet de loi sur l'autonomie des universités sera déposé au Parlement comme l'a souhaité la Conférence des présidents d'université. Il leur donnera enfin la pleine maîtrise de leurs moyens de fonctionnement et, progressivement, de leur patrimoine. Il leur donnera aussi la capacité de contracter avec les collectivités, qui, déjà, les financent largement. Dans la compétition des savoirs, nous devons faire la course en tête ».

Le renforcement de l'autonomie des universités ouvre la voie à un véritable éclatement du service public national de l'enseignement supérieur.

● Expérimentations d'une nouvelle gestion des établissements

« S'agissant des collèges et des lycées, nous expérimenterons, dans certains départements et régions volontaires, un nouveau statut leur donnant également davantage d'autonomie. Ils disposeront de moyens globalisés qui leur permettront d'adapter leur offre éducative, dans le respect des programmes nationaux. Les conseils d'administration seront rénovés, en laissant une plus large place aux parents d'élèves et aux élus ».

L'expérimentation d'une plus grande autonomie des établissements scolaires associée à un renforcement du poids des parents et des élus dans les conseils d'administration comporte des risques évidents d'affaiblissement du caractère national de l'éducation, et à un renforcement des inégalités territoriales.

● Carte Scolaire

La gestion des secteurs de recrutement des collègues est confiée aux Conseils Généraux.

La FSU et le SNEP sont intervenus dès le début pour demander que l'Education Nationale ne soit pas touchée par de nouvelles mesures de décentralisation.

Les transferts décidés que ce soit en termes de missions ou de personnels vont bouleverser le cadre national et l'efficacité du service public.

L'ensemble des organisations syndicales de l'éducation se sont exprimées contre ces mesures. C'est dans l'unité et la mobilisation que nous pourrions faire reculer ces projets inacceptables.

Dominique DELIGNY

RETRAITES

Action unitaire décidée pour le 3 avril

Avant même que les discussions ne s'instaurent, les propos lâchés par Fillon et par Delevoye sont sans ambiguïté.

Il s'agit bien d'aligner la durée de cotisation des fonctionnaires sur le privé, et il n'est pas non plus dans l'intention du gouvernement de revenir sur les régressions intervenues dans le privé.

Ce n'est qu'une première étape qui permettra de poursuivre et de porter le nombre d'annuités à 42,5 annuités pour tous.

L'ensemble des salariés du privé comme du public est concerné. La piste de nouveaux financements est écartée, les seules variables du gouvernement concernent l'allongement de la durée de cotisation, la baisse du niveau de pension et la mise en place de compléments individuels. L'unité s'est réalisée le 1^{er} février à partir d'un appel commun de l'ensemble des organisations syndicales. Une mobilisation importante s'en est suivie.

Au même moment, le Premier Ministre s'exprimait, et le gouvernement ouvrait les discussions avec les organisations syndicales. Sans doute étaient-ils contraints de tenir compte du rapport de force et d'afficher certaines procédures.

Cela n'empêche pas que l'offensive se précise et que les projets du gouvernement se dévoilent.

Seules de nouvelles mobilisations unitaires sont capables de faire reculer le gouvernement.

Le 4 mars, de l'ensemble des signataires de l'appel du 1^{er} février s'est réuni. Certaines organisations dont la FSU demandaient la mise en place d'une nouvelle action unitaire le plus rapidement possible.

D'autres estimaient qu'il fallait attendre les propositions du gouvernement pour lancer un appel. Elles ont prévu de se retrouver le 17 mars.

Parallèlement des contacts ont été pris avec les fédérations de fonctionnaires pour envisager des mesures communes pour déboucher sur une initiative interprofessionnelle privé/public pour garantir les droits à la retraite de tous.

Cette réunion s'est tenue le 10 mars et s'est concrétisée par un appel commun CGT-FO-UNSA-CFTC-CGC (refus de la CFDT). Il dénonce les mesures proposées par le gouvernement, se prononce pour des exigences prioritaires pour consolider et améliorer le système de retraite par répartition et pour une initiative interprofessionnelle sur les retraites et pensions début avril... La date a été décidée le 17 mars (voir ci-dessous).

Le calendrier est serré, il faut multiplier et intensifier les débats avec la profession, les autres salariés et faire connaître le projet FSU.

Dominique DELIGNY

La FSU entend contribuer au débat sur les retraites qui allie les droits du public et du privé à partir de trois objectifs. Un taux de remplacement 75 % minimum, 37 annuités et demi et un départ à l'âge de 60 ans ainsi que de nouvelles revendications qui prennent en compte les évolutions sociales (entrée tardive dans le métier, périodes de précarité, pénibilité de certains métiers).

L'allongement de la durée de vie n'est pas une catastrophe et constitue au contraire une mutation tout à fait heureuse.

La FSU considère qu'il faut travailler sur les pistes de financement nouvelles.

Or que ce soit pour le gouvernement ou le MEDEF, les seuls paramètres envisageables reposent sur les sacrifices des salariés.

- Compenser les gains d'espérance de vie par une durée de travail plus longue.

- Baisse du niveau des pensions.

Il a fallu des années pour que les retraités d'aujourd'hui soient assurés de conserver un certain niveau de vie.

La pauvreté a reculé chez les personnes âgées.

D'autre part retarder l'âge de départ à la retraite est un non sens et inacceptable dans la situation actuelle : chômage important, développement de la précarité.

Dans le privé le taux d'activité des plus de 55 ans est extrêmement faible. Donner un emploi à ceux qui en sont exclus actuellement est déterminant.

Pour les métiers de la fonction publique et particulièrement pour les métiers enseignants, c'est un raz le bol qui s'exprime, les conditions de travail, la pénibilité du métier amènent nos collègues à partir le plus rapidement possible dès que les conditions sont réunies et quel que soit le nombre d'annuités.

Des pistes de financement nouvelles doivent être explorées, des choix favorables à la croissance de l'emploi, et une plus juste répartition des richesses sont nécessaires pour maintenir le système des retraites dans le cadre des solidarités collectives à l'opposé de solutions individuelles.

Une nouvelle date, le 3 avril, qui doit compter

Deux appels, l'un des organisations de la fonction publique (CGT, FO, UNSA, FSU, CFTC, CGC) et l'autre des organisations syndicales (CGT, CGT-FO, UNSA, FSU) viennent de décider d'une grande journée d'action sur les retraites le 3 avril.

Dans l'unité, les salariés du public et du privé, les retraités, doivent être nombreux à exprimer leurs exigences. D'ici le 3 avril, il faut débattre, convaincre pour que tous ensemble et dans l'unité, plus nombreux que le 1^{er} février, nous soyons présents dans la rue.

Vous trouverez ci-joint l'appel commun des organisations de la fonction publique.

Appel commun des organisations de la Fonction publique (CGT – FO – UNSA – FSU – CFTC - CGC) Pour nos retraites et nos revendications, tous dans l'action le 3 avril, grèves, manifestations...

Les organisations syndicales de la Fonction publique constatent que les rencontres bilatérales avec le Ministre de la Fonction publique n'ont permis de lever aucune des craintes exprimées dans leur communiqué du 10 mars ; elles les ont même renforcées.

Le Ministre de la Fonction publique, en recevant les syndicats lors de rencontres bilatérales, a confirmé la volonté de faire reculer de manière considérable les droits en matière de retraite, visant en fait une baisse très importante du taux de remplacement et du niveau des pensions.

Le gouvernement cible notamment la durée des cotisations, la mise en place d'une décote (pour annuités manquantes). Il remet en cause le salaire de référence (les 6 derniers mois), l'indexation des retraites (sur la situation des actifs), les avantages familiaux, la règle des 15 ans (effets sur le minimum de pension...), le classement en service actif.

Il y ajoute encore la création d'une caisse pour les agents de l'Etat, l'augmentation des cotisations, la création d'un régime complémentaire...

Dans le même temps, le Ministre s'est opposé à toute ouverture immédiate de négociations salariales, renvoyant l'éventualité de celles-ci... en septembre, et ce alors que le pouvoir d'achat des personnels s'est fortement détérioré.

Il en a rajouté ces derniers jours, en annonçant un inacceptable troc entre salaires et emplois, confirmant ainsi de nouvelles et importantes réductions de l'emploi public.

Avec de telles orientations, c'est le service public, déjà affaibli, qui serait appelé à reculer en termes de champs d'intervention, de proximité, de capacité à assurer l'égalité de droits sur tout le territoire, de cohérence, comme en terme d'efficacité. Dans la continuité de leur déclaration du 10 mars 2003, les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent dans la journée d'action interprofessionnelle du 3 avril.

Pour obtenir l'ouverture de négociations et peser sur les choix du gouvernement, elles appellent l'ensemble des personnels

- **A cesser le travail et à manifester massivement le 3 avril.**
- **A développer et à amplifier à tous les niveaux une large démarche unitaire.**

Mutations :

la situation à Bordeaux et Toulouse

Toulouse : pour l'EPS, constatant que muter sur poste fixe une masse de TZR en plus des nombreux entrants prévus était irréalisable, le Recteur a annulé sa décision pour ce mouvement. Mais il est à craindre que, pour celui de 2004, la capacité d'accueil soit en forte baisse.

Bordeaux : pour toutes les disciplines, sauf partiellement pour l'EPS, le Recteur maintient ses mesures drastiques et les modalités d'affectation dérogatoires, voire contraires, aux règles nationales. En EPS, le rectorat se rend compte que le volume d'entrants prévu n'est pas si mauvais et qu'il n'est pas nécessaire d'être aussi brutal. Quelques postes sont donc ouverts au mouvement sur les Landes (9) et les Pyrénées Atlantiques (11). Il y aurait

cependant 17 mesures de carte scolaire touchant des TZR, dont 10 en Pyrénées Atlantiques.

Un seul secteur resterait d'accès impossible : la Côte Basque.

Mais dans plusieurs autres, le saupoudrage de postes ouverts nécessitera des barèmes très élevés et les affectations par extension vont se multiplier.

Les interventions inter-syndicales se poursuivent, bien sûr.

.... Ailleurs : dans beaucoup de régions l'inquiétude et la colère sont grandes devant les menaces de suppressions de postes, dans l'attente des CTP qui promettent d'être « chauds ».

Jean-Louis DUBROCA

Corps en voie d'extinction : on continue !

Le 6 mars le SNEP (J. Lafontan, M. Charpin) le SNES (N. Sergent) et le SNUipp (L. Zappi, R. Maurin, C. Barbé) ont été reçus par Jacques Crémadeils, chargé de mission auprès de Xavier Darcos, entouré des responsables concernés à la DPE et à la DAF, sur le dossier des corps en voie d'extinction.

Ainsi que l'avait déjà fait Luc Ferry le 25 février lors de l'audience accordée au SNEP, l'administration n'a pas nié le problème soulevé par ce dossier et la nécessité d'apporter des améliorations aux perspectives de carrière des personnels concernés.

Nos nombreuses interventions et celles, répétées, des élus de tous bords, sollicités par les CE d'EPS n'y sont pas étrangères.

Pour l'administration l'objectif de l'extinction de la classe normale, en 2005 pour les CE d'EPS, 2004 pour les PEGC n'est pas remis en cause sur le fond. Elle constate que les créations d'emploi 2003 ont permis le respect des objectifs programmés pour cette étape et nous propose de reconduire des mesures identiques au budget 2004 (sans garantie pour 2005).



En revanche, elle est tout à fait défavorable à la révision de l'échelonnement de la classe exceptionnelle. Cependant elle constate comme nous qu'un « bouchon » se forme au 6^è échelon Hors Classe ralentissant encore davantage la carrière des CE d'EPS et des PEGC. Pourrait être envisagé, dans l'enveloppe globale budgétaire proposée, un transfert de créations d'emplois hors-classe vers la classe exceptionnelle afin de fluidifier le passage vers celle-ci.

Nous avons demandé une étude précise sur les conséquences, pour les objectifs affichés, de la réalisation des 2 hypothèses. La DPE s'est engagée à fournir cette étude dans un délai de 1 mois.

Le SNEP a de plus fortement argumenté sur la nécessité d'un élargissement de la promotion interne dans le corps des professeurs d'EPS (décret de 80). Ces argu-

ments qui n'ont pas été repoussés ont été pris en note.

Le dossier n'est pas clos, l'action est à poursuivre à tous les niveaux.

Michèle CHARPIN

IUFM

La FSU (SNES, SNEP, SNESup, SNUipp, SNUep) a été reçu par L. Ferry le lundi 10 mars 2003.

Celui-ci a confirmé les grandes lignes de son projet qui transforme les IUFM en coquille vide, en les coupant de la recherche et du terrain. Ceux-ci deviendraient des « écoles professionnelles », des sortes d'agences du Ministère de l'E.N. sous la tutelle de la Direction des Enseignements Scolaires (DESCO), alors qu'ils étaient sous la tutelle de l'Enseignement Supérieur. L'institution (IPR, IA) aurait plus de poids dans le CA et CSP (conseil scientifique et pédagogique), ceci pour mieux adapter les plans de formation aux priorités nationales.

Concours de recrutement :

– L'architecture du concours des Professeurs des Ecoles serait sensiblement modifiée. Il semble qu'une épreuve d'EPS pour tous serait maintenue.

– PLC : La maîtrise des connaissances de base et des programmes seraient les éléments fondateurs des concours. L'épreuve du dossier s'appuierait sur l'histoire et l'épistémologie des disciplines. *On ne sait pas dans ce dispositif ce que devient le CAPEPS.*

Il faudra se battre pour garder notre spécificité.

Deuxième année : En PE, on introduit un stage d'une journée par semaine toute l'année en plus des stages actuels. En PLC, on allonge la durée du stage en responsabilité (7h et 9h) avec une formation poursuivie pendant 2 ans mais il n'y a pas d'engagement ferme sur un allègement de service de 3h en T1 et T2 (cela pourrait être sous forme de stage). *Pour l'EPS, il est impossible d'augmenter le temps de service des PLC2 qui sont déjà à 10h (7h+3h)...il y a un risque important pour les 3h d'AS.* Seul les stages seraient évalués. Le mémoire serait supprimé et remplacé par une production écrite non évaluée ! Il n'y aurait plus que des formateurs à temps partagé.

Les Universitaires seraient affectés à l'Université et à l'IUFM en service partagé. Les formateurs à temps complet disparaîtraient progressivement. Ils deviendraient des « conférenciers » (!!)

La Formation Continue revient au Recteur. Les agrégés auraient uniquement vocation à enseigner post-bac ou devenir formateur.

Cette réforme balaie d'un coup 15 années de réflexion sur la formation des maîtres, nie toute avancée dans le domaine des recherches sur la professionnalité, la didactique, les pratiques de formation. Comment expliquer cette réforme autrement par le besoin urgent qu'à le Ministère de faire des économies pour former plus d'enseignants à coûts constants ?

Des initiatives sont prises dans les IUFM. Il faut essayer de les amplifier, de convaincre tous les formateurs (et au delà des formateurs) des effets néfastes de cette réforme.

Au sein de la FSU, le SNEP proposera une action nationale commune.

Lire sur le site la lettre commune des 5 syndicats envoyée à L. Ferry.

DOSSIER — CAPEPS

Dossier réalisé
par Alain BECKER
Claire PONTAIS

C' est au moment où semblent se confirmer, rue de Grenelle, des décisions incompréhensibles et véritablement régressives sur la formation des enseignants que le dossier CAPEPS devient une question d'actualité. Un projet de réforme initié par l'Inspection Générale a été transmis à la DPE. Le Haut Comité de suivi des concours vient de rendre un premier avis relativement favorable (si l'on en croit la rumeur qui circule).

Du projet actuel émergent des éléments d'accord possible, des points probables de désaccord, des zones d'ombre.

Il y a donc une certaine urgence à ce que la réflexion engagée par le SNEP, depuis quelque temps, les enseignements du dernier séminaire se traduisent par des propositions concrètes argumentées justifiant l'urgence d'une négociation avec l'administration.

L'abandon annoncé par le MEN de toute ambition sur la formation (sur fond de réduction des crédits) comme sur celui de la recherche révèle, s'il le fallait encore, une conception pour le moins dépassée du métier d'enseignant. Nous pensons sur ce terrain avoir engranger les acquis de la recherche et de l'expérience. Comme plus rien de très sérieux risque de se passer après le concours (en dehors du compagnonnage) la qualité du concours devient encore plus un des enjeux majeurs de notre qualification, de notre reconnaissance professionnelle. Mais nous sommes déjà avertis, la logique gestionnaire comptable qui a déjà sévi dans l'histoire récente de notre concours pourrait se manifester. Nous pensons que ce gouvernement avait abandonné l'idée d'une priorité de l'Éducation, en quelques semaines la posture a changé ; on doit parler, si les choses se confirment, de véritables agressions.

Alain BECKER

Réforme du CAPEPS :

Des évolutions, des exigences nouvelles

Ce texte est une note envoyée à l'administration comme première réflexion du SNEP sur la question. Le SNEP fournit ici les éléments d'un premier débat qui doit se poursuivre.

En EPS

Rappelons que la dernière transformation importante du CAPEPS date de 1989 (arrêté du 22.09.89 modifié par les arrêtés du 03.08.93 et du 04.09.97)

Durant cette période, l'EPS a été marquée par trois réformes successives de l'évaluation aux examens (1993, 1995, 2002) et par l'émergence, pour la première fois dans l'histoire de cet enseignement, de programmes et de documents d'accompagnement (collège 1995-96, lycée 2000-01).

En STAPS

Pendant ce temps, les formations universitaires relatives à notre champ disciplinaire (STAPS) ont traversé une crise d'une double nature.

D'abord une interrogation forte et contradictoire sur le sens de ces études, sur les contenus et les démarches qui les fondent. Ceci a accompagné l'achèvement de l'intégration universitaire de cette filière et la mutation que celle-ci a opérée (des IREPS et UEREPS dérogatoires aux UFRSTAPS de droit commun). On est passé d'une formation professionnelle exclusi-

vement centrée sur le professorat d'EPS et proche du cursus d'ingénieur, à une formation générale débouchant sur des maîtrises, des DEA, des DESS (sous l'influence d'une majorité de la toute jeune recherche en STAPS).

Le cursus s'est donc en partie détourné de son histoire originale, technique et professionnelle pour s'approcher de l'académisme universitaire disciplinaire. Cette gestation ne s'est pas faite sans contradiction et sans débats (table ronde STAPS Bayrou en 96, Table ronde STAPS Allègre en 98, Table ronde STAPS Lang en 2001) et les choses ne sont ni stabilisées, ni achevées.

Ensuite une crise de croissance avec la disparition en 1995 du numerus clausus et l'explosion des effectifs dans un contexte de restriction budgétaire forte et de hiérarchie universitaire des disciplines. Cette situation extrême a bien sûr fragilisé ce qui restait de l'histoire originale du cursus, particulièrement la dimension technique et préprofessionnelle de la formation.

Pour autant, la voie des métiers de l'enseignement (licence et maîtrise éducation-motricité) reste encore aujourd'hui une trajectoire très attractive du cursus. Cela explique l'ampleur du vivier de diplômés STAPS de second cycle voulant s'orienter vers le CAPEPS (en 1999 : 5927 inscrits, en 2000 : 7047 inscrits, en 2001 : 8034 inscrits).

Dans l'école, dans la société

L'EPS, discipline d'enseignement, n'échappe pas aux interrogations qui taraudent le système éducatif, particulièrement celles qui ont marqué la décennie 1990-2000 : celles relatives à la culture « scolaire » à transmettre, à ses référents socioculturels que sont les APSA, à sa conception (commune, diversifiée), celles concernant le rôle de l'école (enseigner et/ou éduquer), celles encore portant sur la démocratisation de l'enseignement et sur les phénomènes d'échec et d'exclusion (intégrant fortement en EPS les questions des filles, du handicap), sur les questions des inégalités sociales et scolaires, d'éthique, de citoyenneté, de développement de l'autonomie et de l'esprit critique.

Quelques préalables

1. Le processus de formation doit être capable de produire la qualification initiale des enseignants d'EPS, nécessité incontournable pour une formation tout au long de la vie. Il doit articuler une formation universitaire intégrant une dimension préprofessionnelle de qualité, une préparation sérieuse et exigeante au concours, un concours (conçu à la fois comme mode de recrutement et contenu de formation), une année de formation post-concours, une formation initiale différée post-titularisation. Cette formation professionnelle progressive, préprofessionnelle

puis professionnelle, suppose d'identifier la spécificité de chacune de ces étapes, la recherche d'une cohérence d'ensemble.

2. Une professionnalité globale progressivement construite

La dimension préprofessionnelle et professionnelle doit se construire à partir d'un objectif : tendre à un haut niveau d'expertise initiale dans la maîtrise et la gestion des apprentissages scolaires, disciplinaires (condition de l'éducation) intégrant une compétence interdisciplinaire.

Elle induit un haut niveau culturel et scientifique dans la ou les disciplines choisies, condition du décroisement disciplinaire, l'accès progressif à des savoirs pratiques élaborés, à une posture réflexive et critique, à une capacité au travail collectif, à une compréhension des phénomènes sociaux et culturels.

Le CAPEPS

1. Un symbole structurant

Le concours externe doit conserver son caractère structurant et identitaire. Il doit être significatif du type de métier qu'il vise et constituer une véritable matrice professionnelle. Il doit, demain comme aujourd'hui, être un moment fort de la formation, un temps de mise en perspective professionnelle des connaissances, des démarches universitaires et scientifiques, des expériences personnelles.

2. Une voie exclusive

S'agissant du CAPEPS et compte tenu du symbole qu'il constitue dans l'histoire de la discipline, de l'existence d'un très important vivier, la voie externe doit demeurer la voie exclusive de recrutement de « sang neuf ». C'est dans ce cadre que la Validation des Acquis Professionnels (VAE) doit pouvoir jouer à plein et permettre à des publics divers de se préparer et de réussir.

3. Travailler à une cohérence interne

Le CAPEPS constitue une architecture de formation originale et singulière qu'il convient de respecter et de prendre en compte. Son évolution doit être pensée à partir de son contenu et de ses caractéristiques. C'est au cœur du CAPEPS tel qu'il est que doivent se penser d'éventuelles évolutions.

4. S'inscrire dans la continuité

Le CAPEPS a une histoire, il caractérise le métier de professeur d'EPS, il a des acquis indéniables et constitue une expérience de formation. Les évolutions qui s'imposent doivent toutefois s'inscrire dans la continuité, procéder par infléchissement et éviter des déstabilisations ou des ruptures.

En résumé, quelles fonctions accorder à une réforme du CAPEPS ?

- Rechercher l'amélioration de la qualification des professeurs d'EPS au regard de l'exigence de démocratisation véritable du système éducatif (la contribution de l'EPS).
- Continuer de faire jouer au concours un rôle dans l'évolution du cursus STAPS en valorisant la question de la maîtrise de « l'intervention » (sortir d'une vision juxtaposée et hiérarchique des savoirs universitaires, établir des ponts entre les différents domaines de connaissances, en lui faisant exprimer des exigences d'ordre technique (valorisation de la culture technique) et technologique (concevoir l'acte d'enseignement par l'intégration de données scientifiques et théoriques), évaluation des connaissances professionnelles des savoirs

pratiques formalisés.

- Avancer dans la définition de l'activité professionnelle, de son véritable contenu.

Regard et interrogations sur les épreuves actuelles

Le CAPEPS a, par ses contenus, investi depuis longtemps des champs de préoccupation d'ordre professionnel.

S'il ne peut avoir la prétention de constituer un modèle, il est cependant une expérience de formation incontestable montrant qu'il est possible d'articuler mode de recrutement et recherche de qualification.

L'admissibilité

L'écrit I

Alors qu'aucune discipline n'affiche aujourd'hui des préoccupations d'ordre historique ou épistémologique dans les épreuves, le CAPEPS a depuis longtemps exploré cette question. Bien sûr, la façon dont il l'a fait vivre dans le temps, l'impact de ses effets sur la qualification doit relever d'une réflexion critique et rigoureuse.

Cela supposerait d'abord un travail sur l'évolution historique de l'intitulé de l'épreuve, sur les programmes, sur l'analyse des sujets qui en ont découlé... autant de choses qui nous manquent aujourd'hui pour avancer avec certitude.

Quelle histoire pour l'Écrit I ou plutôt quels contenus historiques de la discipline pour une visée professionnelle de haut niveau, quelles contributions historiques au métier d'aujourd'hui et de demain ? Plusieurs exigences s'expriment aujourd'hui dans la profession : renouer avec un éclairage philosophique de la discipline, mieux maîtriser l'histoire critique de ses savoirs spécifiques, les continuités, les ruptures qui la marquent, l'enrichir d'une incontournable dimension anthropologique.

Engager cette réflexion suppose de s'interroger de façon contextualisée mais aussi contradictoire (un concours, un métier et l'Histoire) sur la détermination des périodes les plus significatives, des durées nécessaires pour que l'Histoire produise et permette d'agir de façon éclairée.

Pour conclure, il reste à formaliser l'ambition de cette épreuve de façon rigoureuse et raisonnable dans un intitulé. S'agissant de la forme, la dissertation apparaît comme une modalité incontournable.

Quoi qu'il en soit, cette épreuve a incontestablement produit de bonnes choses, de l'identité professionnelle, elle a permis à des générations de professeurs d'EPS d'entrer dans l'histoire de leur discipline en ayant en tête un passé partagé donc un moyen de penser et d'agir au présent, de concevoir un avenir disciplinaire et professionnel.

L'écrit II

Petit rappel - La définition de l'écrit II actuel s'explique d'abord par une volonté gestionnaire de supprimer l'une des trois épreuves écrites constitutives du précédent concours. Aucun bilan de cette modification n'a été fait alors qu'aujourd'hui beaucoup de décideurs s'interrogent sur le niveau de culture générale des enseignants.

Il s'est agi en fait en 1989 de remplacer une épreuve scientifique portant sur des sciences d'appui propres aux APSA (principalement sciences de la vie et sciences de l'homme) et une épreuve de pédagogie générale et appliquée à l'EPS par une épreuve unique de type didactico-scientifique dont la complexité et l'ambition étonnent de nombreux observateurs.

Qu'est-ce que cette épreuve a produit en terme de mobilisation de savoirs vraiment maîtrisés ? Quelle est la validité scientifique et pratique des productions réalisées ? Quelle est la mise en perspective professionnelle de l'épreuve ? Les réponses n'existent pas vraiment. Dans le même temps, l'épreuve a mobilisé des formateurs et a produit des savoirs, des discours.

Remarque : la lecture des sujets a permis parfois de révéler des chevauchements entre l'Écrit I et l'Écrit II. La réforme qui s'annonce doit empêcher que se renouvelle ce qui, à nos yeux, constitue un dysfonctionnement préjudiciable aux candidats, en précisant mieux la définition des deux épreuves.

La tentation est grande de revenir à une épreuve purement scientifique et déductive, une simple vérifications de connaissances.

Pour notre part, nous proposons de réfléchir à une hypothèse « technologique » de transformation de l'épreuve. « Technologie des APSA en EPS », tel pourrait être le titre de l'épreuve nouvelle.

Il s'agirait de mobiliser des connaissances d'ordres divers et des démarches scientifiques pour fonder des contenus d'enseignement et un type d'intervention sur des sujets épistémiques ou didactiques.

L'épreuve devrait révéler la rigueur du processus de mise en relation des différents savoirs, la pertinence des propositions concrètes. Elle s'accompagnerait d'un programme scientifique calibré et d'un programme d'APSA limité.

Cette hypothèse s'accompagne d'une exigence assez forte de changement de forme de l'épreuve : nous proposerions en effet qu'elle comprenne deux parties (chacune de 2h) et d'abandonner le genre de la dissertation pour une forme plus adaptée à sa nature technologique.

L'admission

Elle doit permettre de juger du niveau didactique des candidats dans les apprentissages scolaires des APSA et simultanément révéler une connaissance critique sérieuse des dispositions institutionnelles organisant l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire dans le second degré, rapportées aux enjeux et à l'organisation générale du système éducatif.

L'oral I

A partir d'un support qu'il reste à déterminer, le candidat devra faire la démonstration d'une connaissance rigoureuse et critique des dispositions institutionnelles organisant l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire dans les établissements du second degré.

Il devra le faire au regard de l'organisation générale du système éducatif et de ses enjeux (école, collège, lycée, LP).

L'oral II

Il doit mettre en évidence la maîtrise didactique du candidat sur le champ de la polyvalence (la culture commune des APSA au collège, aux lycées) disciplinaire en EPS (les 8 ou 9 groupes des collèges).

Elle devra révéler chez le candidat une connaissance théorique des grands problèmes scolaires, de leurs traductions concrètes. Il s'agira donc de proposer des pratiques scolaires d'APSA visant des apprentissages jugés déterminants.

Les propositions du candidat devront révéler un bon niveau de connaissances théoriques et pratiques des APSA constitutives des programmes scolaires et retenues pour l'épreuve.

L'oral III

Il doit permettre au candidat de faire la démonstration d'un haut niveau de savoirs théoriques et pratiques dans une APSA choisie, d'une expérience formalisée, mis au service d'une réflexion didactique. Le candidat doit maîtriser les niveaux d'apprentissage des exigences propres à l'activité, développer des savoirs pratiques et théoriques réinvestissables dans les pratiques scolaires d'enseignement.

La question de la pratique des APSA

Nous souhaitons qu'au travers des oraux II et III soit réaffirmée la nécessité d'un bon niveau de pratique pour les candidats comme dimension fondamentale de la formation culturelle des professeurs d'EPS et socle incontournable d'une compétence à l'enseignement des APSA scolaires. Cela suppose une réévaluation des coefficients, question que nous traiterons ultérieurement.

En guise de première conclusion

Cette note l'indique clairement, le SNEP a le souci, dans la continuité des acquis de l'actuel CAPEPS, d'infléchir son contenu dans le sens d'une présence plus systématique et plus rigoureuse des contenus disciplinaires concrets (les APSA) dans les différentes épreuves, d'un rapport plus construit entre les contenus et les finalités de l'École.

Séminaire sur le CAPEPS

Une trentaine d'experts, formateurs, enseignants-chercheurs STAPS, IUFM, professeurs de lycée-collège membres de jury, réunis le 10 mars

étudier, elle suppose une histoire des idées, de l'institution (et des conflits institutionnels), histoire des pratiques, des savoirs et épistémologie...

Ainsi que les relations que l'EPS entretient avec la société et les différentes institutions, le monde des pratiques sportives... les faits sociaux et leurs conflits. C'est un domaine extrêmement vaste avec des niveaux en interrelations permanentes.

Or, la préparation à l'écrit 1 se fait en 4 mois, ce qui est très court. Les étudiants ne peuvent alors que recevoir une synthèse de connaissances « digérées ». Leur travail consiste alors à apprendre et reproduire la synthèse (le plus vite possible). Il cherchent des lectures efficaces et lisent des ouvrages à la mode ou de synthèse qui sont parfois caricaturaux.

L'écrit 1 devrait introduire la notion de controverse et d'histoire critique. Or, les étudiants craignent de subir les « guerres de religion ». Ce manque d'esprit critique les détourne de la théorie (ou ce qu'ils nomment « théorie »), ce qui a des conséquences importantes pour la suite de la formation (PLC2, FC)

Pour que la préparation au CAPEPS soit une aventure intellectuelle à l'opposé du formalisme, il faut :

- reposer la question de l'histoire dans l'ensemble du cursus STAPS.
- choisir une démarche d'approfondissement plutôt qu'une démarche d'accumulation de connaissances.
- garder la forme « dissertation » tout en évitant le formalisme.
- procéder avec des

thématiques (sur une durée donnée), des programmes, une bibliographie limités.

On pourrait imaginer le choix d'un thème d'étude qui serait à la fois l'objet de l'écrit 1 (point de vue historique) et de l'écrit 2 (point de vue didactique, psycho, socio, physio...).

Écrit 2 :

C'est une épreuve extrêmement ambitieuse, issue de la réunion de 2 écrits en 1989. Actuellement, le principe de la maîtrise des savoirs dans les APSA n'est pas constitutif de l'épreuve. Cette réalité s'accompagne d'un autre constat : les étudiants ne sont pas en capacité de théoriser leur pratique, ni en possession de savoirs théoriques suffisants sur les APSA. Le nouveau concours devrait mieux intégrer la technologie des APSA en EPS dans le concours et en amont, réinterroger le statut des pratiques dans le cursus STAPS. Nous restons attachés à la philosophie initiale de l'écrit 2 : partir d'un problème relatif à l'EPS permettant d'interroger des connaissances et expériences diverses (démarche inductive). La question pour le candidat est de faire des choix de connaissances à mobiliser. Cela doit se faire à partir d'un programme limité et précis de connaissances et des APSA. L'épreuve doit aussi solliciter l'expérience des candidats. La proposition du SNEP d'une épreuve de 2x2h est, dans ce cadre,

Les connaissances technologiques

Elles sont composites :

- « connaissances scientifiques » (psychologie, sociologie, physio...) qui doivent être interrogées sur leur évolution nécessaire du fait de nouvelles connaissances produites (ex : dépassement éventuel du modèle cognitiviste constructiviste par des approches écologiques de la cognition située) ; mais aussi sur leurs capacités à éclairer les phénomènes complexes d'enseignement de l'EPS actuelle (ces nouvelles théories n'ont pas toujours fait leurs preuves à ce propos).

- « connaissances professionnelles, savoirs pratiques formalisés et labellisés par le milieu professionnel. cf articles revue EPS, colloque SNEP etc.).

- « expériences personnelles » digérées et mises en rapport avec les précédentes. Elles n'ont pas le même statut, mais elles sont recevables et intéressantes tout de même.

On voit bien que lorsque un enseignant résout un problème dans l'urgence, il ne fait pas appel uniquement à ses connaissances scientifiques !

2003, ont discuté des propositions du SNEP, des enjeux des épreuves, fait des propositions alternatives à la fois ambitieuse et réalistes.

Résumé des débats.

Il est apparu nécessaire d'analyser les différentes épreuves les unes après les autres tout recherchant la cohérence entre les écrits, entre écrit 2 et oral 1, entre les oraux. Ces épreuves devant mobiliser l'étudiant sur des contenus différents et sur des méthodes différentes.

Écrit 1

L'écrit 1, comme épreuve historique, du CAPEPS est une épreuve indispensable : un enseignant doit se situer dans l'histoire de sa profession et être capable de dresser les perspectives de sa discipline. Cependant, nous n'avons pas affaire à des étudiants d'histoire. C'est une vraie difficulté pour définir l'épreuve et les savoirs mobilisés.

Celle-ci ne passe pas seulement par la détermination de la période à

APSA dans les cursus STAPS : appel à contribution

Depuis de nombreuses années, les pratiques physiques sont mises à mal dans les UFRS - TAPS. Il y a une diminution très importante des pratiques... à la limite de l'exclusion de celles-ci des prérogatives de l'Université. Le rôle des enseignants de second degré est souvent minoré par la culture universitaire dominante, du fait de la dévalorisation des pratiques physiques par le milieu universitaire.

Simultanément, beaucoup reste à faire pour que les divers enseignements, propres aux APSA, soient de véritables contenus universitaires de formation.

plutôt mal accueillie. Plus le temps de l'épreuve est court, plus le risque est grand de produire des épreuves se rapprochant des questions de cours, souvent déductives, ne nécessitant pas de problématisation. . La forme de l'écrit 2 : dissertation ? composition ?

Elle doit permettre d'autres formes d'excellence que celles induites par la dissertation « classique ». Elle doit s'orienter vers une composition qui permette une forme d'écriture intégrant schémas, dessins ...nécessaires en EPS.

Oral 1

L'oral 1 constitue une épreuve identitaire pour l'EPS. Son ambition est considérable et peut-être à la source d'un certain formalisme, voire encyclopédisme. Il doit rester une épreuve de mise en relation, d'analyse et de synthèse visant la compréhension

de la complexité de l'acte d'enseignement. Il est nécessaire de réduire le champ d'interrogation, tout en conservant l'idée de complexité. La difficulté étant de définir des niveaux de complexité, c'est à dire des niveaux de mises en relation. On pourrait partir « d'incidents didactiques » dont le traitement suppose une mise en relation entre contenus, démarches et finalités.

Si l'oral 1 peut être l'occasion de vérifier la connaissance des programmes actuels, il doit plus encore montrer que le candidat a réfléchi aux programmes et à leurs enjeux. Son objet (« la complexité » et son traitement) ne peut être atteint qu'en limitant les APSA dans lesquelles le candidat serait interrogé.

Ce choix pose la question du rapport aux programmes. L'oral 1 ne peut à lui seul supporter les questions rela-

tives aux programmes scolaires. Il faut réfléchir à une intégration de ceux-ci dans l'ensemble des épreuves.

Forme de l'oral 1 : Dossier ou /et vidéo ?

Le dossier actuel pose divers problèmes (différence collège-lycée, rapport avec le stage pédagogique, « commerce » de dossiers ...). La vidéo n'est-elle pas une proposition qui risque de supprimer le stage ? Comment mieux intégrer le stage dans le CAPEPS ?

La production par l'étudiant d'un écrit

personnel, au delà du produit fini, permet l'intégration et la mise en relation de connaissances diverses. Ne faut-il pas continuer à exiger un « dossier » en tout en modifiant ses exigences ?

Oral 1 – oral 2 – oral 3 : quel équilibre ?

Les oraux ne doivent pas se confondre ; actuellement les interrogations de l'oral 1 sont quelquefois didactiques au point de se confondre avec les oraux 2 et 3.

Concours : spécificité française

Le SNEP tient à ce que le CAPEPS demeure à la fois une procédure de recrutement et un contenu de formation. De plus, le concours doit rester associé à l'emploi.

CAPEPS et Maîtrise

3% des PLC1 EPS ont une maîtrise contre 70% des PLC1 de Sciences. En STAPS, le temps de formation est très court aux regards des connaissances que les étudiants doivent s'approprier. Ne faut-il pas revendiquer plus fortement le recrutement au niveau maîtrise ?

Les sujets :

Le choix des sujets constitue un véritable enjeu. Il faut d'urgence réfléchir à des formes d'élaboration et de choix plus collectives.

Les jurys :

Leur responsabilité est importante. Cela suppose un haut niveau de compétences théoriques et pratiques, une certaine posture critique, une prise de distance à l'égard de sa propre expérience.

La qualité du jury est aussi fonction de ses diverses composantes. Il faut tendre à de vrais équilibres entre enseignants de terrain, formateurs institutionnels, enseignants-chercheurs. Il doit être une fidèle représentation de la profession (sexe, âge...).

Les coefficients :

Ils sont importants puisqu'ils conditionnent les stratégies et modalités de préparation et donc de formation. Lire la contribution de JP. Cleuziou sur le site du SNEP.

Histoire

Lire la contribution d'un collectif de profs d'histoire de l'UFRSTAPS de Lyon.



On doit distinguer nettement un oral d'option (une APSA choisie, avec élargissement au groupement concerné). C'est l'occasion d'un approfondissement important : histoire de l'APSA, approche critique de ses évolutions, de ses pratiques, de sa réglementation ou de ses codes ; vérification de l'outillage théorique, pratique du candidat, de sa capacité à formaliser son expérience de pratiquant au service d'une perspective didactique relative à tous les niveaux d'apprentissage. A côté de l'oral d'approfondisse-

ment, un oral de polyvalence doit trouver sa place. Son programme d'APSA doit être relativement limité. Il doit permettre l'évaluation d'une véritable compétence didactique de type polyvalent. Elle suppose une connaissance sérieuse des APSA traitées (histoire critique des APSA incluant la question des règlements, des formes de pratiques, de l'évolution des techniques) au service d'une compétence à bâtir des contenus adaptés à l'enseignement et au sport scolaire dans le second degré.

« Bachoter » pour avoir son Bac ?

Parmi les nombreux problèmes qui sont évoqués lors des courriers ou des échanges avec la profession, il en est un qui revient depuis quelques temps et qui pourrait se formuler ainsi : les nouvelles épreuves au Bac en EPS amèneraient les élèves à « bachoter » pour avoir une bonne note. Il va sans dire que dans la bouche des collègues, cette idée est plutôt négative. Il faut pourtant s'interroger sur sa pertinence et sa signification si l'on veut, c'est l'engagement que nous avons pris, discuter chaque problème à fond, et sans complaisance.

Il y a effectivement un risque, que les épreuves nationales proposées deviennent le contenu unique de formation au lycée, ceci en lieu et place de contenus d'enseignement conçus et mis en œuvre par les enseignants. Cette logique pourrait effectivement conduire à un appauvrissement de notre enseignement. Une pratique pourrait à terme s'imposer : faire répéter pendant tout le cycle terminal aux élèves leur « mise à l'épreuve » dans la situation de référence. Notons d'abord que cela n'est pas un problème nouveau pour la discipline. Ensuite que ce problème pose directement la question des compétences professionnelles et de la création pédagogique. Ce n'est pas parce que la situation de référence est un match en sport Co., qu'on ne fait faire que des matchs en permanence aux élèves. Fondamentalement avec le Bac, c'est la question de l'apprentissage et de l'entraînement qui est posée. Pourquoi, comme le faisait remarquer le philosophe Michel Serre à notre dernier colloque, serions-nous en revanche et paradoxalement la seule discipline ou la répétition seraient exclues, alors que cela constitue, dans quelque domaine que ce soit, l'une des bases d'un possible perfectionnement, intellectuel ou physique ? Comment passer une épreuve, quelle qu'elle soit, sans un minimum d'apprentissage des conditions de passage, des règles, des problèmes auxquels on risque d'être confronté... ? Faut-il pour autant, dès la seconde, ne travailler que cette situation ?

La réponse est clairement non. Les programmes existent et ils s'appliquent. L'épreuve au Bac a une fonction principale : permettre à chaque élève d'éprouver, en vue d'une notation, sa capacité (ou sa compétence) à résoudre les problèmes posés par une situation de référence (on ne traite pas ici de la pertinence de l'épreuve proposée). Si alors ce qu'on appelle « bachotage » signifie donner à chaque élève l'occasion de s'entraîner, de travailler, osons le mot pour obtenir de vraies acquisitions, de vrais pouvoirs dans les APSA proposées, peut-être que ce fameux « bachotage » pourrait être finalement source de progrès pour tous.

Christian COUTURIER



Santé des jeunes : fi de l'EPS et du sport scolaire !

En annonçant le 26 février son plan pour la santé scolaire, le ministre délégué à l'enseignement scolaire Xavier Darcos a démontré, une fois de plus, les difficultés qu'il avait à appréhender avec ambition les questions d'éducation. Les actions prévues en ce domaine pour la santé de nos élèves se contentent principalement de durcir les mesures contre le tabagisme et le « commerce de produits illicites », limiter les distributeurs de boissons et d'aliments hypercaloriques et augmenter le nombre de bilans de santé durant la scolarité sans pour autant augmenter de manière significative le nombre de postes d'infirmières et de médecins scolaires. Ces « mesurètes » semblent oublier d'analyser les répercussions des successions de textes et dispositions pris depuis la loi de 1989 qui inscrit explicitement l'éducation à la santé parmi les missions de la communauté éducative. Silence total également sur les décisions pourtant très officielles énoncées dans la circulaire n°2002-098 du 25-04-2002 (RLR : 505-7) qui devrait déboucher sur la mise en place en 2003 de projets d'école et d'établisse-



ment, de formation des personnels, d'observation de l'enfance et de l'adolescence, d'assises régionales sur l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Donc la naissance d'une véritable politique de santé qui mobilise l'ensemble de la communauté éducative.

Fi aussi des expertises de l'INSERM (juin 2001) sur l'éducation à la santé des jeunes et qui mettent l'accent sur l'éducatif, fi des recherches de l'INRP sur les rapports entre contenus d'enseignement et santé des élèves, fi des conclusions de Varsovie par les ministres du sport au Conseil de l'Europe sur les vertus de l'EPS et du Sport, fi des finalités de notre discipline...

Le SNEP ne manquera pas de rappeler au ministre le rôle premier de l'EPS et du sport scolaire pour la santé des jeunes et la nécessité d'horaires adaptés aux besoins explicites. Mais c'est aussi l'affaire de tous et à chaque établissement de saisir les conseils d'administration des directives édictées dans le BO du 25 mai 2002 tout en rappelant le rôle premier et les moyens nécessaires à notre discipline.

Patrick YSEBAERT

Projet de circulaire de rentrée

Le SNEP a reçu le projet de circulaire préparant la rentrée 2003 et a fait part au ministre de ses remarques, en particulier pour les parties concernant le collège et l'enseignement professionnel.

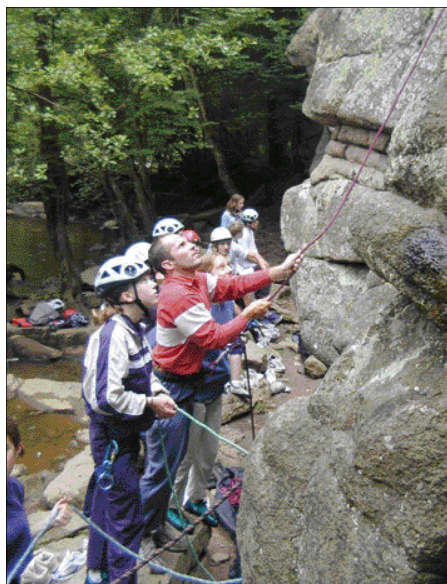
La diversification au collège, au lieu d'être présentée comme source d'une culture commune nécessaire mais refondée, apparaît avec cynisme comme une technique de repérage, de classement et de pré orientation d'élèves déjà fortement marqués par leur histoire scolaire et sociale. C'est le moyen de sortir certains élèves du collège ; c'est un véritable dévoiement, alors que le projet aurait pu explorer la façon dont une certaine diversification pourrait constituer un des éléments de la réussite scolaire, un vecteur d'une scolarité positive jusqu'en 3^e.

Le SNEP interroge le ministre sur l'empilement, au collège, de pas moins de 5 structures chargées de prendre en compte l'échec (l'alternance à 14 ans [que nous refusons catégoriquement], les classes relais, les ateliers relais, la SEGPA et dans les conditions actuelles les 3^e pré professionnelles).

Pour l'enseignement professionnel, le SNEP considère que titrer un paragraphe : « *construire une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'académie et de la région* » pose problème.

Si les besoins de l'économie locale sont un des

éléments à prendre en compte, la formulation retenue est significative d'une orientation qui en fait le critère quasi exclusif. On enferme ainsi la formation professionnelle dans les besoins locaux, faisant fi des besoins et vœux des jeunes et des familles, et ne tenant nullement compte de la relative impossibilité, reconnue par les milieux économiques et professionnels, de définir leurs besoins dans quelques années. Elle peut être à terme un frein à la nécessaire mobilité profes-



sionnelle rendue encore plus indispensable par la multiplication des plans de licenciements, des délocalisations, etc.

Nous restons très réticents à l'ouverture de baccalauréats professionnels en 3 ans et revendiquons le maintien de la forme « deux ans de BEP + deux ans de bac » comme élément fondamental de la réussite des élèves engagés dans la voie professionnelle.

Nous contestons la valorisation de l'apprentissage et en particulier l'ouverture de sections d'apprentissage en lycée professionnel.

Sur cette base, le SNEP a formulé un certain nombre d'amendements généraux et d'autres spécifiques à l'EPS et au sport scolaire :

- Proposition d'un paragraphe valorisant l'activité des associations sportives, insistant sur le forfait dans le service des enseignants d'EPS, sur la libération du mercredi après-midi.

- Proposition de citer les sections sportives scolaires comme pouvant contribuer à la réussite scolaire des jeunes.

- Proposition de citer les programmes EPS en LP dans un paragraphe sur le suivi de la mise en place des nouveaux programmes

- Proposition d'insister sur la nécessité de mettre en place les ateliers de pratique EPS en CAP et BEP et de maintenir les heures de plein air en BEP là où elles existent.

Michel FOUQUET – Serge CHABROL

IDD : Enquête du SNEP : faut-il poursuivre en 4^e ?

L'enquête du SNEP sur la mise en place des IDD en 5^e à la rentrée 2002 n'a pas connu un réel succès : seulement 135 réponses de collègues. Les résultats sont donc relativisés par la faiblesse de l'échantillon. Ils permettent néanmoins de tirer quelques enseignements utiles, à l'heure où s'organise la poursuite du dispositif en 4^e (synthèse complète sur le site www.snepfsu.net puis péda, l'actualité et dernières infos).

La mise en place est quasi générale (132 sur 135), et concerne toutes les classes de 5^e (128 sur 132). 61% des collègues ont été volontaires, 21% poussés, 18% désignés.

L'EPS a une place dans 80% des cas, avec majoritairement 1 ou 2 IDD. L'EPS est surtout associée avec les SVT (45%). Viennent ensuite le Français (13%), l'Histoire et la Géographie (10%), puis les maths, l'éducation musicale, l'Anglais ...

Les IDD sont « en plus » des 3h d'EPS dans 94% des cas. Ils ne posent des problèmes d'installations sportives que dans un collège sur 3.

Les IDD se déroulent en classes entières (27%), groupes allégés (37%) groupes de même effectif que les classes (36%). Dans un cas sur deux, il y a choix des élèves, qui à 94% suivront 2 IDD dans l'année. Durée des IDD : en général 10 à 13 semaines avec 12 semaines dans un collège sur deux. La concertation entre enseignants est une réalité à 95%, mais sa durée est très variable.

Les IDD ont entraîné des baisses horaires disciplinaires dans 41% des cas. La baisse touche d'abord le Français (39% des baisses), puis les maths (27%), l'Hist-Géo (15%), la LV1 (12%), les SVT (5%) ...

Un enseignant sur deux a l'IDD dans son service, 36% en HSA, 13% en HSE.

Dans les commentaires, on note une grande diversité des thèmes choisis, et en général une satisfaction des enseignants concernés quant au mode de travail et à la relation différente avec les collègues et avec les élèves. Néanmoins, des réticences sont exprimées, qui touchent plusieurs niveaux : – Quel est l'apport réel des IDD ? A quels élèves profitent-ils ? Les contenus sont-ils réellement des éléments des programmes ? – Les conditions imposées (peu de dédoublements, baisses d'horaires disciplinaires, problèmes matériels, ...) sont loin d'être satisfaisantes.

Faut-il des IDD ? Quels IDD faut-il ? La question de la poursuite est posée.

Il y a nécessité d'une évaluation sérieuse des IDD 2002/2003. La satisfaction d'une partie des collègues, celle également des élèves semble-t-il, sur les modes de travail et de relations, ne peut en tenir lieu. La mise en place pour la rentrée 2002 en 5^e a été difficile. La poursuite en 4^e va doubler les contraintes dans un contexte de resserrement de la DHG. Même si l'EPS n'est pas a priori concernée par les baisses horaires, nous devons poser le problème de la mise au plancher de tous les horaires disciplinaires. Dans ces conditions, faut-il maintenir l'obligation des IDD ? Même au ministère, on ne semble pas convaincu ... mais l'obligation est maintenue.

Concernant l'EPS, il faut rappeler que les horaires sont de 3h en 5e et en 4e. Dès lors qu'une des deux disciplines d'un IDD est l'EPS, l'IDD doit apparaître en plus de ces 3h. Si les IDD sont obligatoires pour les classes, le volontariat devrait en revanche être la règle pour les enseignants, ce qui n'est semble-t-il pas toujours le cas.

La preuve reste à apporter que les IDD représentent une réponse pertinente et efficace aux problèmes du collège.

Michel FOUQUET

Corps supérieur : pas d'avancée

Depuis l'article que nous avons publié sur ce dossier dans le bulletin « spécial ministère des Sports » n°684 du 11/02/03, on peut dire que malgré 2 nouvelles réunions au ministère, il n'y a aucune avancée sur ce dossier.

Les 3 désaccords exprimés par le SNEP et EPA dans la lettre FSU adressée au ministre des Sports et au ministre de l'EN le 9/01/03 n'ont fait l'objet d'aucune proposition ministérielle. Or 2 revendications sont d'une extrême importance pour les collègues en fonction au ministère des Sports qui accèderaient à ce corps. Il s'agit :

- Des modalités de reclassement dans le corps supérieur,
 - Que le statut inclut un dispositif (comme dans le statut des professeurs de sport) concernant le nombre de postes ouverts en hors classe et garantisse ainsi un volume réglementaire de possibilités promotionnelles pour les personnels.
- Les nouvelles comparaisons que nous avons faites entre les propositions actuelles de reclassement dans le corps supérieur et le reclassement dans le corps des agrégés sont significatives (voir ci-dessous).

Nous avons proposé au SNAPS par courrier du 17/02/03 d'intervenir ensemble auprès du ministre des Sports pour obtenir les mêmes modalités de reclassement que dans le corps des agrégés. Nous attendons à ce jour une réponse du SNAPS.

Au niveau du SNEP et de la FSU cette demande est primordiale, sous peine de décrocher du corps des agrégés (rythme de carrière différent, reclassement différent). On est plus proche actuellement d'un corps identique à ceux des carrières administratives ou d'inspection que des corps à missions pédagogiques.

Étude effectuée sur la base du projet de décret daté du 7 mars 2003

1) Comparaison de la durée de carrière :

- Après reclassement d'un professeur de sport au 11^e échelon dans le corps supérieur.
 - Après reclassement d'un professeur d'EPS au 11^e échelon dans le corps des agrégés.
- Temps nécessaire pour atteindre le 11^e échelon du corps supérieur et le 11^e échelon du corps des agrégés.

2) Ages où sont atteints les échelons dans les 2 corps de reclassement

1^{er} exemple :

L'hypothèse de travail s'effectue avec un recrutement à 24 ans dans le corps des professeurs de sport ou des professeurs d'EPS.

Pour une carrière au grand choix : le 11^e

échelon sera atteint dans les 2 corps d'origine à 44 ans.

Dans le corps supérieur le reclassement s'effectuera au 8^e échelon (gain financier immédiat 600 frs). Le 11^e échelon sera atteint 7 ans 6 mois plus tard soit à 51 ans 6 mois.

Dans le corps des agrégés le reclassement s'effectuera au 9^e échelon avec 3 ans 8 mois de reliquat (gain financier immédiat 1750 frs). Le 10^e échelon est atteint 4 mois plus tard, le 11^e à 3 ans plus tard soit à 47 ans 4 mois.

Pour une carrière au choix : le 11^e échelon sera atteint à 50 ans dans les 2 corps d'origine.

Le 11^e échelon sera atteint à 57 ans 6 mois dans le corps supérieur, à 54 ans 10 mois dans le corps des agrégés.

Pour une carrière à l'ancienneté : le 11^e échelon sera atteint à 54 ans dans les 2 corps d'origine.

Le 11^e échelon sera atteint à 61 ans 6 mois dans le corps supérieur, à 59 ans 10 mois dans le corps des agrégés.

2^{ème} exemple :

Professeur de sport et professeur EPS ayant atteint le 7^e échelon de la hors classe. Cet échelon est atteint en moyenne à 59 ans pour un prof. de sport à 55 ans pour un prof. d'EPS.

Corps supérieur

Le reclassement s'effectuera à 59 ans au 10^e échelon. Le 11^e échelon sera donc atteint à 61 ans 6 mois.

Il faut donc attendre 62 ans pour un gain indiciaire sur la pension de retraite. 66 ans pour atteindre l'échelle A1 de la hors classe.

Agrégés

Suivant la carrière dans le corps des profs EPS, le reclassement s'effectuera à l'échelon suivant :

- Carrière au grand choix : 11^e échelon agrégés à 52 ans.

- Carrière au choix : 11^e échelon agrégés à 58 ans.

- Carrière à l'ancienneté : 11^e échelon agrégés à 62 ans.

Pierre DELACROIX

Privatisation :

le ministre des Sports à l'avant-garde pour les CREPS

Quand, dans le secteur privé, on annonce une fermeture d'entreprise avec les licenciements qui l'accompagnent, on parle de " plan social ".

Au ministère des Sports quand on privatise on appelle cela : modernisation des établissements. C'est le titre du document transmis aux membres du comité technique paritaire ministériel avec le détail des mesures prévues par établissement. Suppression des 25 emplois TOS à compter du 1/07/03 :

CREPS Voiron : 2 postes supprimés (entretien des communs et des sanitaires),

CREPS Poitiers : 9 postes supprimés (service de restauration),

CREPS Strasbourg : 1 poste supprimé (entretien des espaces verts),

CREPS Vichy : 1 poste supprimé (entretien des espaces verts),

CREPS Toulouse : 2 à 3 postes supprimés (entretien des bâtiments et accueil).

Pour l'éducation, le ministre a décidé la décentralisation de certains personnels et en particulier des techniciens et ouvriers de service (TOS). Au ministère des Sports, c'est la privatisation qui est en route dans les CREPS concernant : la restauration, l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

25 emplois TOS sont supprimés au budget 2003 et il est prévu d'augmenter la facture avec 125

suppressions sur 5 ans. Cette décision de privatisation est dans la " droite " ligne de la politique gouvernementale de réduire les dépenses publiques et le nombre de fonctionnaires.

Le transfert des TOS par le ministère de l'EN aux collectivités territoriales risque fort d'accélérer la privatisation dans les CREPS étant donné qu'aucune collectivité territoriale n'a compétence sur les CREPS.

Le service public de formation du ministère des Sports a déjà été affaibli par le fait que les missions de formation des personnels techniques et pédagogiques en fonction dans les services sont réduites ou disparaissent progressivement. Ceci est également à mettre en relation avec les textes de mise en place du BPJEPS (décret et arrêté) où l'homologation d'organismes privés de formation occupe une place importante dans les textes.

Le fait que le ministère des Sports prévoit à terme que les seuils minimum d'emplois dans les CREPS devraient être (instruction 03-033JS du 13/02/03) : 1 PTP jeunesse, 5 PTP sports, 5 ATOS (hors TOS), montre que la " liquidation " ne fait que commencer.

Il nous semble que la réaction des personnels doit être à la hauteur. Tous les personnels des CREPS sont concernés. Nous prenons contact avec les autres organisations syndicales pour envisager une riposte unitaire.

Contributions aux débats

Les contributions aux débats sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient engager la direction du SNEP.

A l'attention de femmes et d'hommes de foi et de conscience...

Oui, la question Palestino-Israélienne nous concerne tous, professeurs d'EPS, autant que nous sommes !

Ne serait-il pas temps que nous prenions conscience de la réalité et des souffrances de millions de gens par le biais d'une exigence commune qui transcenderait tous les clivages religieux ou idéologiques de tous bords. Cette exigence, c'est la justice ; justice équitable, impartiale, indépendante qui promouvrait le respect du droit international (à savoir l'acceptation et l'impératif de l'application des résolutions de l'ONU dans un premier temps).

Ne serait-il pas temps de refuser cette dialectique qui consisterait à constamment dénigrer l'autre. Deux peuples sont désormais « condamnés » à vivre ensemble alors ne soyons pas, comme aurait pu le dire en d'autres temps Victor Hugo, les aficionados des opprimés d'hier devenus oppresseurs d'aujourd'hui. S'il fallait condamner les exactions commises lors de la seconde guerre mondiale, soyez en sûr, professeur d'EPS ou pas, je serais des premiers à dénoncer de toutes mes forces cette injustice dont furent victimes ces millions de gens.

Comme le dit si bien Nina Charlier (n°681) : oui, il est question *de lent étouffement du peuple palestinien, de guerre coloniale, d'apartheid* (on peut même désormais parler de véritables bantoustans eu égard aux projets d'enclavement minutieusement mis en place par le gouvernement Sharon), oui, les *check points* sont une réalité, oui, il est question *d'humiliation*. Ne serait-il pas temps de se demander pourquoi de jeunes palestiniens arrivent à *se faire exploser* comme le dit si bien Jérôme Lellouche (n°683). Il n'est pas question de nier les souffrances du peuple israélien encore moins de faire l'apologie des suicides palestiniens, mais ne serait-il pas temps de faire preuve d'un minimum de lucidité et d'objectivité dans l'analyse de ce conflit et de répondre à la question du « pourquoi tant de désespoir dans ces actes ? ». Ne serait-il pas temps de questionner cet état dit « démocratique » (seul état de la région où l'utilisation de la torture est inscrite dans la constitution...mais ce n'est qu'une torture de basse intensité...). Le peuple israélien à autant qu'un autre droit à vivre en paix et en sécurité dans des frontières reconnues, tout comme le peuple palestinien. Maintenant est-il possible de continuer à accepter les déclarations et actions d'un gouvernement belliqueux totalement hostile à la paix. Je m'oppose à tout discours de victimisation mais je condamne fermement tout discours d'intimidation qui voudrait, comme le dit si bien le SNEP (n°683), que l'on soit antisémite (donc au passage anti-arabe, les arabes étant eux-mêmes des sémites) à partir de l'instant où l'on critique la politique israélienne ; c'est ce qui est arrivé suite à la dénonciation des accords de coopération entre l'UE et Israël par le CA de l'université Paris 6 Jussieu et c'est ce qui ne doit plus se reproduire si nous voulons vraiment un avenir meilleur qui passera sans aucun doute par un dialogue constructif, indépendant et sans complaisance. Une issue équitable passera irrémédiablement par le traitement de la question des territoires occupés, de la question des réfugiés palestiniens et du statut de Jérusalem, alors, maintenant que nous le savons tous, en France ou ailleurs, politique ou professeur d'EPS, focalisons-nous sur ces points qui ne sont pas des plus insurmontables....

Une Shalom équitable Inshaallah....

Elasri ABDELAZIZ (Mantes-la-jolie)

A propos du Bac

Le nouveau bac apparaît comme un fourre-tout d'APS et de référentiels sans grande cohérence, et signe pourtant la victoire aboutie d'une conception unique de l'EPS : le « tout sportif ». Tout mouvement est quantifiable, il l'est dans un cadre de performance, ces performances sont jugées uniquement dans le champ de certaines pratiques sportives, les codes établis par les fédérations afférentes servant de supports organisationnels et évaluatifs.

La conjonction d'une volonté administrative (l'encadrement et la quantification de nos activités) et d'une idéologie jacobine (portée par nombre de nos collègues, et étendard de la majorité syndicale) accouche de cette juxtaposition d'APS dont la nouvelle classification et aussi contestable que les anciennes, et dont je doute que les référentiels d'évaluation aient été expérimentés objectivement dans des situations variées. Aucune prise en compte des pratiques émergentes, aucune prise en compte des référentiels usinés sur le terrain, aucune latitude pour les projets locaux, aucune place pour la recherche en situation, aucune anticipation des effets pervers (par exemple, la quasi-suppression de certaines activités, au regard de leur référentiel : la natation, l'escalade, la chorégraphie...)

Les référentiels officiels nous orientent vers une didactique de type fédéral, tant sur le plan de l'organisation, de l'arbitrage, et des stratégies (par exemple en sports-co.). Exit le travail sur la citoyenneté via l'autoarbitrage par exemple...

Je suis inquiet du carcan que l'on vient de construire pour notre discipline. Je suis déçu par l'attitude du SNEP qui a non seulement avalisé, mais poussé à cette réforme réductrice et centralisatrice. Il faut donc convenir de la victoire d'une « culture FSGT » sur un courant de notre profession, issu d'une critique du sport initiée dans les années 70. Il faut convenir aussi de la mise au rencart de toute une génération de « profs de gym » qui ont privilégié le relationnel au productif, l'éducation aux fiches d'observation.

Est-ce notre vieille attitude névrotique des « musculaires » au regard des « intellectuels » qui nous a amené à en rajouter dans le domaine du quantitatif, de l'empilage des données observables à feu la docimologie, du « critère scientifique » à la double évaluation ? Pour ressembler à nos disciplines-sœurs intellectuelles ? C'est dommage, car notre spécificité aurait pu, au contraire, agir en aiguillon des autres disciplines, voire des institutions scolaires. On aurait pu les déranger quant au respect des rythmes biologiques, quant à la nécessité de l'interdisciplinarité, quant à une autre conception de l'évaluation, et, bien sûr, quant à une remise en question de notre sacro-saint baccalauréat.

Maintenant, nous sommes dans le conforme, rassurés, étouffés, réduits. « L'EPS en miettes » disait Parlebas à une autre époque. C'est fini, elle est bien enveloppée dorénavant grâce au concours des experts de notre société marchande et de nos représentants jacobins.

Le professeur d'éducation physique a disparu, place au « prof de sport » comme disent les élèves et parents. Cela correspond à la réalité du terrain, nous ne faisons qu'un avec le contenu réduit de notre discipline. Mais, prenons garde, chers camarades, sur ce versant-là, nous ne sommes pas seuls ! Depuis quelques lustres ont fleuri de nouvelles expertises qui, déjà, ont gagné le créneau du mercredi après-midi en de nombreux endroits, qui ont envahi les écoles primaires, et qui, soyons lucides et honnêtes, dans le domaine de la compétence technique, sont prêts à nous relayer.

Mon engagement syndical de 30 ans est bien endolori. Reste le retour à une semi-clandestinité pédagogique, en attendant d'éventuels jours meilleurs. Et que vive la pensée unique !

Jean-Jacques SAGOT Prof d'éducation physique (jusqu'à nouvelle appellation) Lycée Laure Gatet, Périgueux

Nautilus/Nautilus : finie la natation scolaire à Angoulême ?

L'ouverture du nouveau centre aquatique Nautilus :

- « aboutit sur Angoulême à l'extinction de la pratique de la natation scolaire (...) » ;
- consacre l'abandon de la priorité à l'éducation (...) ;
- illustre les dérives d'une décentralisation mal réglée (...) ;
- privilégie la logique financière contre l'intérêt public (...) ».

Ce sont quelques extraits « chocs » du tract distribué à Angoulême par les syndicats de la FSU 16, dont le SNEP, lors de l'inauguration du centre aquatique Nautilus le 31 janvier 2003. Le Premier Ministre Raffarin, ancien Président de Région, était annoncé mais... il a préféré laisser le soin à J.F. Lamour, Ministre des Sports, d'affronter les manifestants et de recevoir une délégation.

La raison du mécontentement ? Avant « Nautilus » l'accès à la piscine était gratuit pour les scolaires ; mainte-

nant, il faut payer et le Conseil Général de Charente refuse d'assurer les 42 000 € correspondant aux frais d'entrées et de déplacements pour les collégiens d'Angoulême et du Grand Angoulême. Il faut dire que Conseil Général et communes, associés dans l'investissement, ont vu grand et prestigieux puisque Nautilus représente le coût de 30 gymnases... ceux qui manquent en Charente ! La collectivité dans sa globalité a déjà évalué les déficits d'exploitation à 300 000 €. « C'est dire que le contribuable aura payé deux fois, une première pour que ses enfants ne puissent pas aller à Nautilus, une seconde parce qu'ils n'y sont pas allés ! » précise la FSU.

« La France d'en haut surange et les élèves d'en bas peuvent se noyer » conclut le tract, sauf que le SNEP et la FSU n'entendent pas laisser faire !

Martine LE FERRAND

Un espace syndiqués sur le site national !

Depuis le 05 février 2003, vous pouvez trouver dans cet espace réservé aux syndiqués l'intégralité du « SNEP Atout » ainsi que la possibilité de consulter dans la rubrique « Votre mutation » vos informations personnelles (barèmes et résultats). A ce sujet et afin de garantir la confidentialité de ces données, nous utilisons un serveur sécurisé qui crypte et protège tous vos échanges. De plus, certaines pages du site proposeront directement un contenu à accès réservé telle que la rubrique « Bulletins » qui permet déjà le téléchargement des n°685 et 686.

Pour accéder à ces parties privées, vous devez au préalable vous identifier en saisissant dans un formulaire le numéro et le code qui figurent sur votre

carte d'adhérent. Si toutefois vous n'avez pas encore reçu cette dernière, vous pouvez contacter le service fichier du SNEP au 01.44.62.82.30 ou encore envoyer un mail à fichier@snepfsu.net.

Enfin, cet espace devrait évoluer rapidement pour vous proposer d'autres outils et un contenu encore plus riche. Nous travaillons actuellement à la conception d'une rubrique de petites annonces ou encore d'une bourse d'échanges.

En conclusion, Il devenait nécessaire d'apporter un plus à toutes celles et ceux qui par leur cotisation font vivre le site depuis déjà 4 ans. C'était là notre manière de vous remercier.

Fred CAMEL
Responsable du site

Enfin !

Le 21 janvier 2003, la famille de Bernard Hanse rendait publique une nouvelle lettre aux ministres de l'EN réclamant la réhabilitation de Bernard « au nom du droit et de la morale » (cf mon article bulletin n°686).

Le 20 février 2003, Jean Lafontan secrétaire général, adressait au ministre Luc Ferry, une lettre précisant que « cette requête, tout à fait légitime, devait permettre de trouver les formes nécessaires afin de rétablir l'honneur de Bernard Hanse et la dignité de sa famille... ».

Répondant à l'Assemblée Nationale le 4 mars à la question orale du député Jacques Desallangre, Xavier Darcos,

ministre délégué à l'enseignement scolaire déclarait notamment : «... Au delà de la perte d'un homme juste, au delà de tout commentaire déplacé sur les causes de son acte, je tiens, comme vous me le demandez, à rendre solennellement hommage à la mémoire d'un enseignant vaincu par la rumeur... Je redis aujourd'hui à sa famille notre peine, notre regret, notre certitude que M.Hanse était un professeur irréprochable ».

Le SNEP prend acte avec satisfaction de cette déclaration qui restaure, sans la moindre ambiguïté l'honneur et la respectabilité de notre collègue.

Marcel BERGE

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES
Assurés MAIF et FILIA-MAIF
et leurs proches



VACANCES EN CAMPING AVEC LE G.C.U.

- 100 terrains aménagés
- des tarifs avantageux
- des activités de plein air, de détente, de loisirs
- une ambiance familiale et conviviale

Location de mobil-homes
Bormes-Les-Mimosas,
Presqu'île de Giens,
La Grande Motte,
Le Bois-Plage-en-Ré

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES
72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS
Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14
Internet <http://www.gcu.asso.fr> - E-mail gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :